

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Permis d'aménager un camping destiné à recevoir 8 HLL et un hangar

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI VALLE PAPACCI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

bartoli François, gérant

RCS / SIRET

4 3477251300017

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45	Terrain de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidence mobiles de loisirs , et de moins de 200 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Terrain de camping destiné à recevoir 8 HLL et un hangar, sur un terrain de 14750 m2.

Le permis d'aménager (PA 02A 040 11 C0004) a été accordé en octobre 2011 mais la date butoir de début des travaux ayant été dépassée de 4 mois, il faut redéposer la demande de permis.

4.2 Objectifs du projet

Aménagement d'un terrain de camping et d'un hangar pour accueillir les clients de la société CORS'AVENTURE pour des séjours sportifs. Le hangar est destiné au matériel nécessaire à ces activités: canyoning, VTT, randonnée.

Aménagement d'une aire de parking pour cette clientèle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'assainissement étant existant, les travaux porteront sur une année avec une première phase concernant les terrassements et une deuxième concernant le montage des HLL et du hangard.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping serait exploité par la SARL CORS'AVENTURE pour accueillir 32 personnes sur des séjours semaines.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager un terrain de camping

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager un terrain de camping

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain à aménager	14750 m2
SHON 8 HLL	256 m2
SHON hangar	86 m2
superficie parking	110 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit VALLE PAPACCI
BOCOGNANO
20136

Section D
parcelle
271

Coordonnées géographiques¹

Long. 42° 05' 27" __

Lat. 09° 03' 50" __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☒

Non

☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

arrete prefectoral du 17/04/2007

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain nu

Exploitation touristique du site, le projet ne fait que changer la nature de l'hébergement et le hangar se substitue à un hangar sommaire existant

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	drainages déjà existants
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Fosse sceptique avec drainage existants
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet ayant déjà fait l'objet d'une autorisation d'aménager forclosé pour 4 mois. De plus, il ne fait que conforter (sans augmentation) en activité déjà existante depuis 10 ans.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: informations relatives au maitre d'ouvrage
Annexe 2: projet de camping
Annexe 3: étude hydro géologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

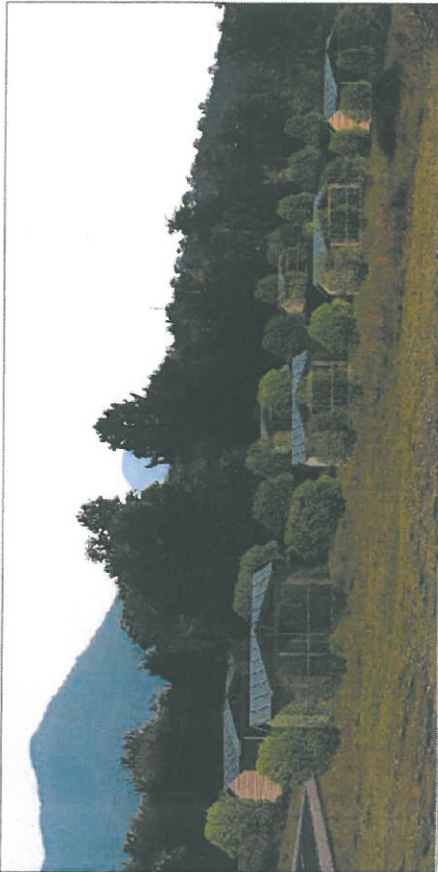
ECCICA SUARELLA

le,

01 AVRIL 2014

Signature



		MAITRISE D'OEUVRE sarl 2Archis 24bis, bd Dominique PAOLI - 20 090 AJACCIO T: 04.20.03.85.89 P: 06.79.08.03.78. 2Archis@orange.fr	
		MAITRISE D'OUVRAGE SCI VALLE PAPACCI SUARALTA VECCHIA 20 129 BASTELICACCIA	
PROJET CAMPING CORS' AVENTURE			
Nature des travaux: Réalisation d'un camping Adresse des travaux: lieu dit "VALLE PAPACCI" 20 136 BOCOGNANO Destination des travaux: Camping			
Nature du document: DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER			
Phase: DPA	le 14.02.2011	Echelles: 1/25000, 1/500 et 1/100 ème	
			

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ**

Département :
CORSE DU SUD
Commune :
BOCOGNANO

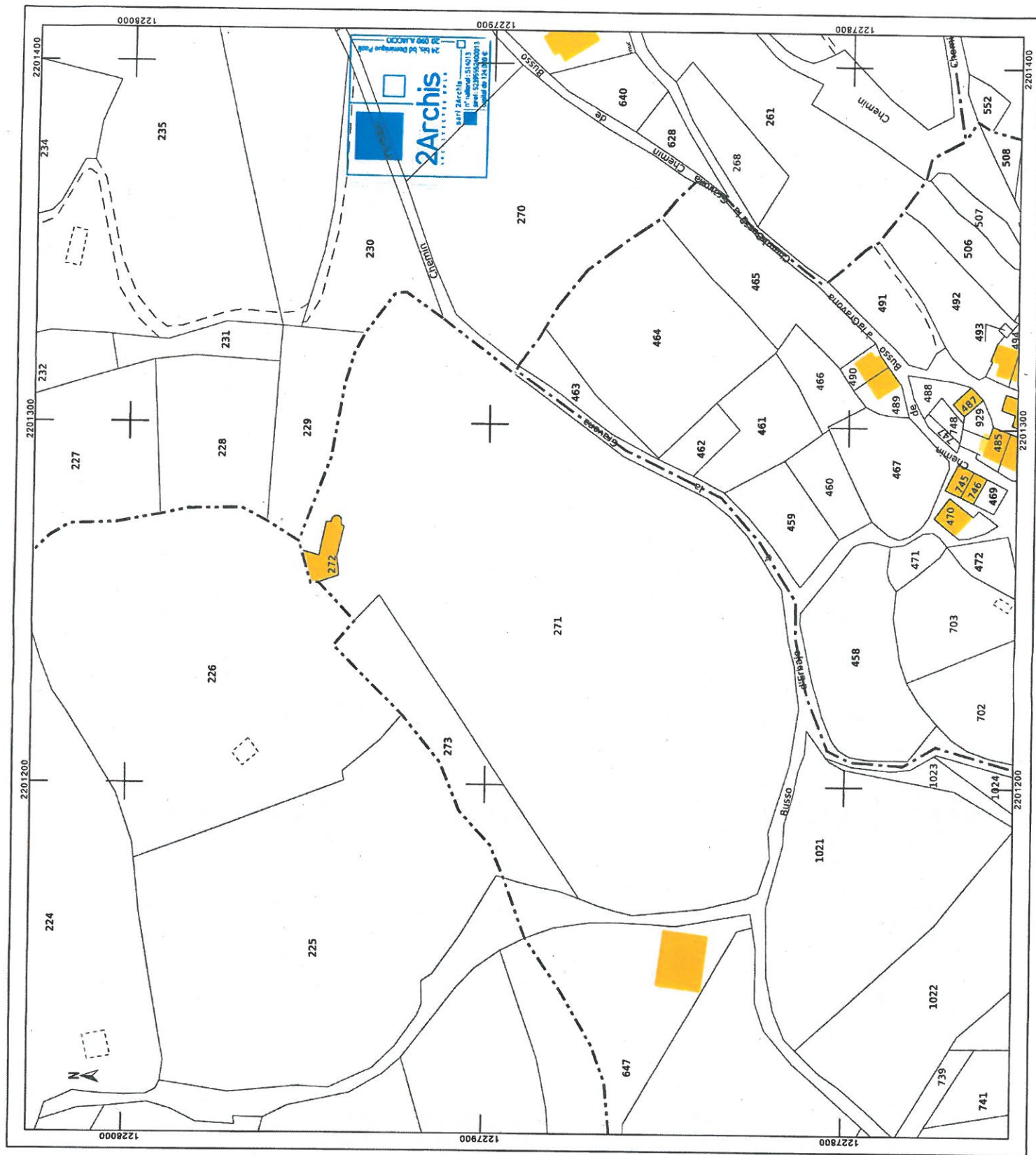
Section : D
Feuille : 000 D 02
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 19/07/2010
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC42

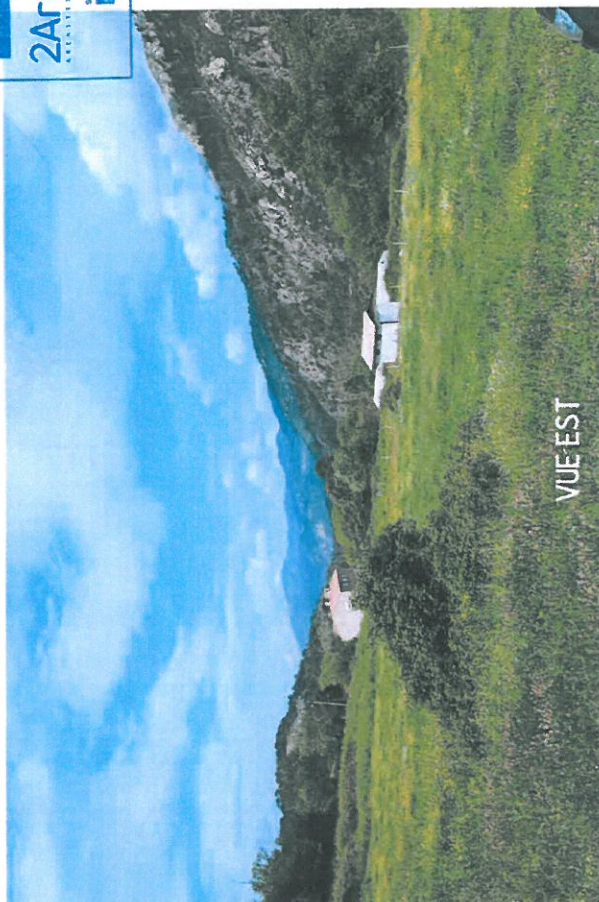
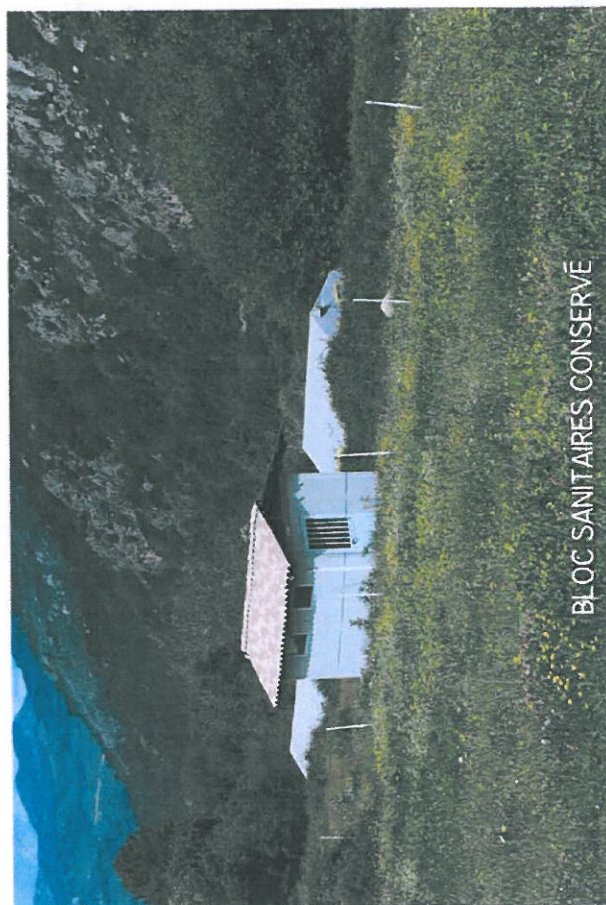
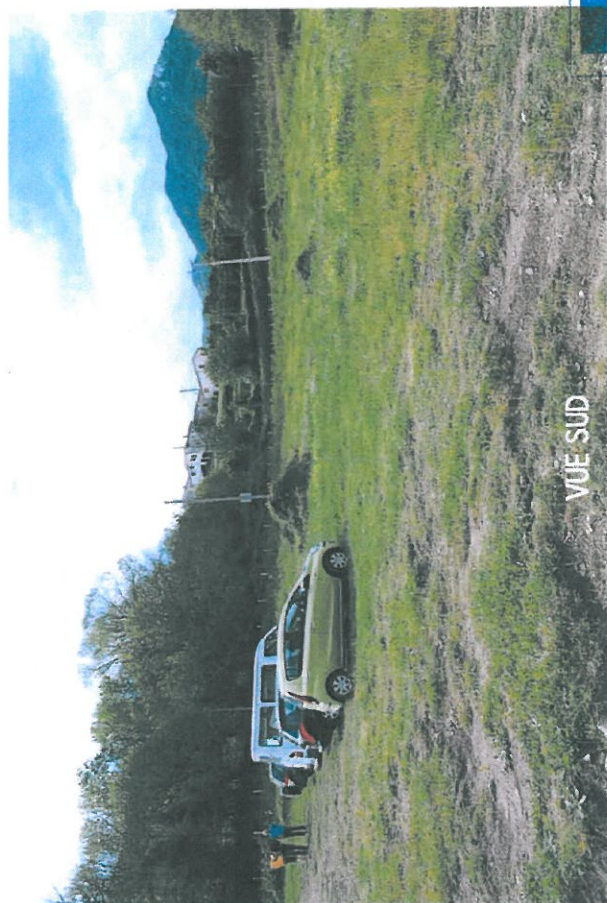
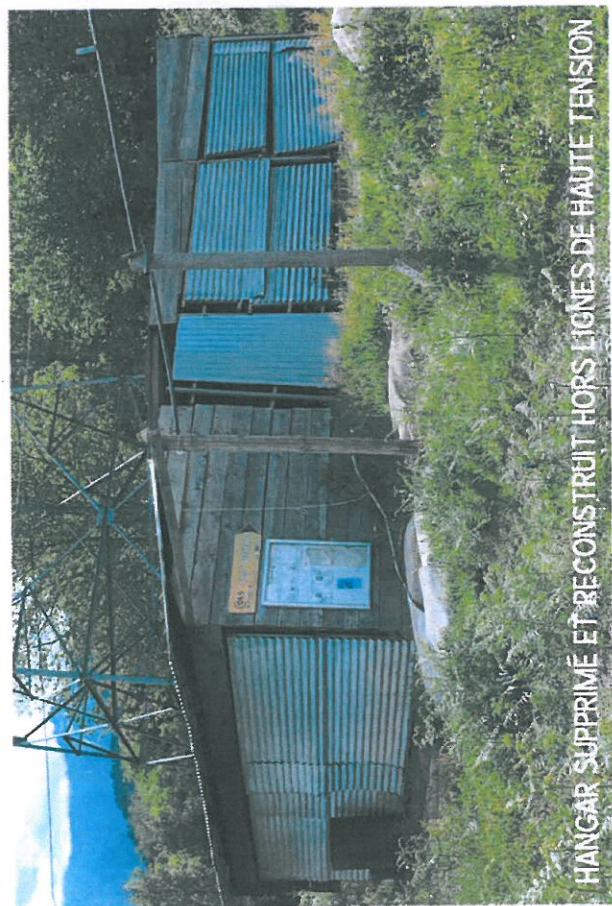
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique





TERRAIN DE CAMPING CORS' AVENTURE

COMMUNE DE BOCOGNANO
Département de la Corse du Sud

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

ARTICLE R 441-3

1°/ L'état initial du terrain et ses abords :

Ce terrain, appartenant à la SCI VALLE PAPACCI est composé des parcelles cadastrales n°271, 272 et 273, section D de la commune de BOCOGNANO, au lieu dit «Valle Papacci».

Ces parcelles d'une contenance totale de 14954m² contiennent un bâtiment d'environ 95m² (qui sera conservé et non modifié) et constituant parcelle 272 ainsi qu'un bâtiment (sis parcelle 271) servant actuellement de hangar qui sera quant à lui déposé et un bâtiment sanitaires relié à une fosse septique de 22 000 litres.

On accède à ce terrain après avoir quitté la RN 193 en empruntant la voie communale en direction du lieu-dit « Richiusa Mullinu ».

La propriété a une topographie de pente assez régulière d'environ 10° (soit 15%).

La végétation est constituée d'une prairie sur la parcelle 271, parcelle sur laquelle sera situé le projet, seules des fougères sont présentes en fond de parcelle.

L'agglomération de BOCOGNANO se trouve à environ 1,5 km du site.

2°/ Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement :

Le projet que nous vous proposons consiste en :

La réalisation d'un terrain de camping

La commune de BOCOGNANO ne dispose d'aucun PLU approuvé.

Le projet de site en parcelle 271 et suit le projet évoqué lors du dépôt de Certificat d'Urbanisme (CU 2A 040 08 C 0013) accordé le 22 août 2008.

Le projet prend la place d'une zone de maquis déjà défrichée qui a été successivement utilisée pour la plantation puis pour le pacage d'animaux. (Il n'y aura pas de ce fait de modification et a fortiori de dégradations de milieu présentant un intérêt écologique particulier).

Le projet n'est entouré d'aucune habitation en vis-à-vis direct. Les habitations les plus proches (le hameau de Busso) se trouvent à environ 300 m, c'est à dire hors d'atteinte d'une éventuelle nuisance sonore issue du camping.

a) L'aménagement du terrain indiquant ce qui est modifié ou supprimé :

Le camping s'étendra sur un terrain d'environ 14954 m² et comprendra 8 HLL (Habitations Légères de Loisirs) d'une superficie de 35 m² maximum. Ces HLL seront disposées sur le terrain de façon à ne pas abattre d'arbres et s'intégreront parfaitement à l'environnement proche grâce à leurs structure et bardage en bois.

b) La composition et l'organisation du projet, prise en compte des constructions ou paysages avoisinants, le traitement minéral et végétal des voies et espaces publics et collectifs et les solutions retenues pour le stationnement des véhicules :

Le projet consiste en la réalisation d'un camping. Le maître de l'ouvrage insiste sur la volonté d'intervenir le moins possible sur le terrain. Dans une démarche profondément naturelle, les arbres existants seront conservés.

Les HLL seront desservis grâce à une voirie interne en tuf compacté, bordée de trottoirs en béton fibré teinté dans la masse séparés par des bordures normalisées en béton et accessibles aux personnes à mobilité réduite; les cheminements piétons seront constitués de tuf stabilisé sur sous-couche drainante ; les parkings, situés à l'entrée du complexe seront également en tuf compacté. Ces derniers sont concentrés en partie haute du terrain afin de ne pas gêner les locataires. Les ambulances et autres véhicules de secours emprunteront les voies carrossables de 3.50m de largeur.

Les équipements collectifs sont des aires de jeux, offrant un superbe panorama sur la nature environnante.

Le projet respectera les dernières dispositions concernant l'impact visuel, de nombreux arbres seront plantés (essentiellement des pins parasols mais aussi du thym rampant, des arbusiers, des lauriers, des essences locales.)

La seule construction portera sur la réalisation d'un hangar de stockage du matériel.

c) L'organisation et l'aménagement des accès au projet :

L'accès principal au terrain se fera depuis le chemin d'Erbajo à la Gravona, il permettra aux visiteurs d'accéder à un parking de neuf places, deux emplacements seront également réservés aux minibus. Bordée de trottoirs, la voie guidera par une faible pente, au hangar vers l'Est et aux HLL à l'Ouest.

Ces voies serviront d'accès aux véhicules de secours/pompiers en cas d'incendie.

d) Le traitement des parties du terrain situées en limite du projet :

En limites du terrain seule une bande végétale sera présente (le maître de l'ouvrage envisage la plantation d'arbres supplémentaires en bordure de la voie). Le terrain conservera sa pente naturelle.

e) Les équipements à usage collectifs et notamment ceux liés à la collecte des déchets :

Les locaux poubelles respecteront les normes en vigueur du tri sélectif et seront habillés de parois en bois afin de se fondre au mieux dans le paysage.



D 225

PERIMETRE DE SECURITE - LIGNES HAUTE TENSION
(NON CONSTRUCTIBLE)

SURFACES REVETEMENT BOIS
(TERASSES ET CHEMINEMENTS)

EMBOBE
(VOIES D'ACCES VEHICULES)

HABITATION LEGERE DE LOISIRS

ARBRE A PLANTER

BLOC SANITAIRE
(EXISTANT)

limite cadastrale

D 273
DALLES BETON EXISTANTES

limite de propriété

limite de propriété

D 271

D 230

ACCES MAISON DU GARDIEN (EXISTANT)

HANGAR EXISTANT
A SUPPRIMER

PYLONE H.T.
(EXISTANT)

HANGAR DE STOCKAGE
6X12 METRES
(3.5 M DE HAUT)

REPERE PA19

limite de propriété

D 1021

Alaccio



ECHELLE 1/500e

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE + PLAN DE MASSE PA4 / 17

Maitre d'Ouvrage : SCI VALLE PAPACCI
Maitre d'Œuvre : SARL 2ARCHIS (06.79.08.03.78)

TERRAIN DE CAMPING CORS'ADVENTURE

COMMUNE DE BOCOGNANO
Département de la Corse du Sud

PA13 – ENGAGEMENT D'EXPLOITATION DU TERRAIN

Je soussigné, BARTOLI François, gérant de la SARL Corse Adventure, m'engage à exploiter le terrain situé sur le lieu dit « Valle Papacci » au hameau du Busso sur la commune de Bocognano en tant que camping et cela de façon saisonnière de Mars à Octobre.

Huit mois d'activité étant le maximum et celle-ci pourra être amenée à diminuer.

Ce terrain de camping pourrait nous permettre d'implanter et de développer des activités de pleine nature dans la région de Bocognano et servira notamment à la réception des clients de Corse Adventure dans le cadre de leur séjour sportif.

Le gérant :
BARTOLI François



TERRAIN DE CAMPING CORS' AVENTURE

COMMUNE DE BOCOGNANO
Département de la Corse du Sud

PA16 - AUTORISATION DE DEFRICHER



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Corse du Sud

Service :
Eau Environnement Forêt

Unité : Forêt D. F.C.I.

Ajaccio, le 28 juillet 2010

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

à
SCI VALLE PAPACCI
Monsieur BARTOLI François
Lieu dit Suaraita Vecchia
20129 BASTELJACACCIA

Objet :

Demande d'autorisation de défrichement.

Votre demande reçue le 27/07/10

MNTN° 4434

Nitrifications :

Mairie-Noëlle TORRE - SEEF

Tél. : 04 95 51 86 13 Fax : 04 95 51 12 88

courriel : marie-noelle.torre@corse-du-sud.gouv.fr

PJ :

Monsieur,

En réponse à votre demande d'autorisation de défrichement, j'ai l'honneur de vous informer que les parcelles n° 271, 272 et 273, section D, lieu dit « Vallée Papacci », situées sur la commune de Bocognano, ne sont pas soumises à autorisation.

En effet, eu égard à la végétation en place, celles-ci se trouvent dans un secteur qui ne nécessite pas d'autorisation préfectorale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Horaires d'ouverture :
08 H - 11 H 30
14 H - 16 H 30

accueil :
La Scierie
8 Cours Napoléon
AJACCIO

adresse postale :
Terre Plein de la Gère
B.P. 408
20302 AJACCIO Cedex 1

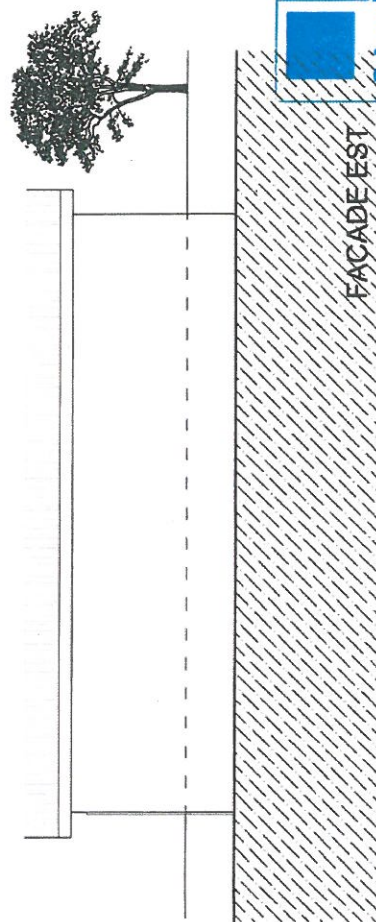
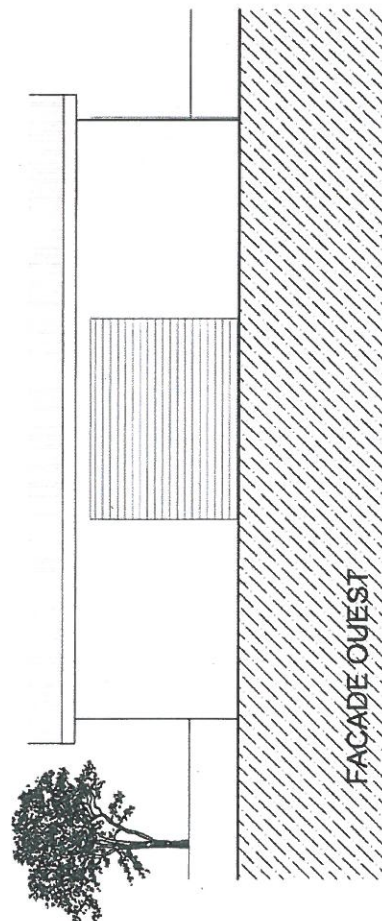
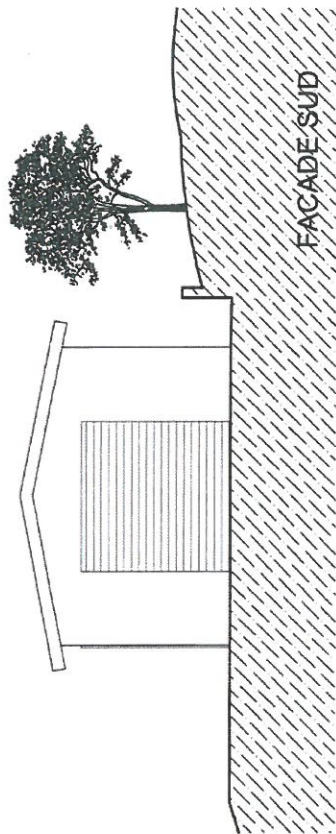
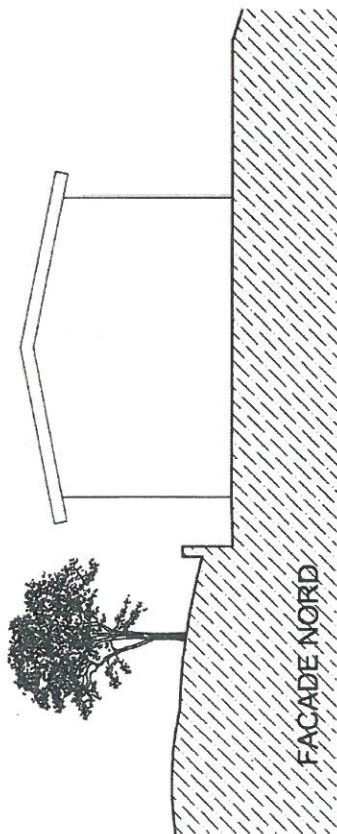
téléphone : 04 95 51 86 00
télécopie : 04 95 51 12 88

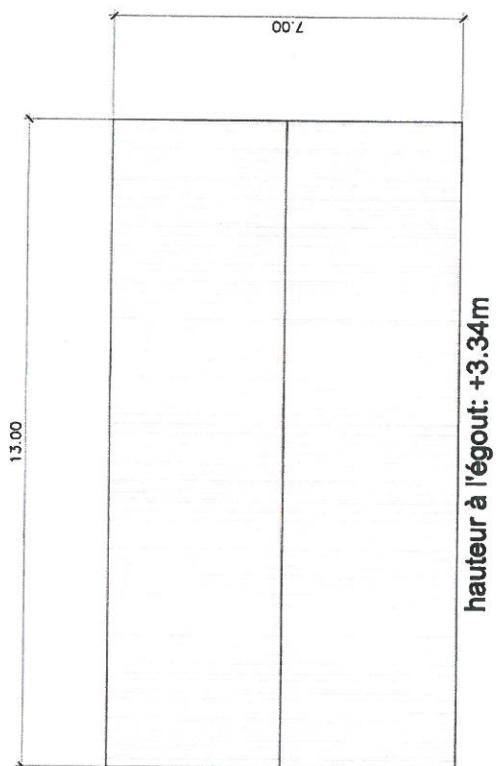


Le Directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer



Philippe LAYCURAS









**Cors' Aventure
Commune de Bucugnà
Lieu-dit "Bussu"
(Corse du Sud)**

**Dossier de Déclaration
Instruction au titre du code de l'Environnement
(art L214-2, ex "loi sur l'eau")
CL0410/01/2011**

10 janvier 2011

**Bureau d'Etudes des Sciences de la Terre
Jean-Joseph Ferracci Ceccaldi**

Domaine de Venturi - A Castagnola - 20167 Alata

☎ 04.95.52.12.26 - Fax 04.95.52.92.69 - email ferracci-ceccaldi@best2a.com - www.best2a.com
Siret 40062410200036

1.	PREAMBULE	4
2.	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LE DECLARANT	4
3.	LOCALISATION DU PROJET	4
3.1	Le projet sur la commune	4
3.2	Parcellaire du projet.....	5
3.3	Documents d'urbanisme	5
4.	DESCRIPTION DU PROJET	5
4.1	Réseau d'eau potable.....	6
4.2	Réseau d'assainissement des eaux usées	7
4.3	Assainissement des eaux pluviales.....	8
5.	ETAT INITIAL	8
5.1	Géologie - Pédologie	8
5.2	Résultats.....	10
5.3	Conclusions tirées de ces résultats.....	10
5.4	Hydrogéologie.....	10
5.5	Hydrologie.....	10
5.5.1	Présentation milieu récepteur	10
5.5.2	Qualité du milieu récepteur	11
5.5.3	Eaux de ruissellement	11
5.5.4	Calcul des débits de pointe après aménagement du lotissement	11
5.5.4.1	Méthodologie de calcul	11
5.5.5	Données du projet.....	12
5.6	Inventaire.....	16
5.6.1	Description générale du milieu	16
5.6.2	Contraintes environnementales et réglementaires	16
5.6.3	Analyse de l'état initial du site.....	16
5.6.3.1	Milieu humain, données socio-économiques	16
5.6.3.2	Pastoralisme	17
5.6.3.3	Chasse	17



ENVIRONNEMENT

1.	PREAMBULE	4
2.	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LE DECLARANT	4
3.	LOCALISATION DU PROJET	4
3.1	Le projet sur la commune	4
3.2	Parcellaire du projet.....	5
3.3	Documents d'urbanisme.....	5
4.	DESCRIPTION DU PROJET	5
4.1	Réseau d'eau potable.....	6
4.2	Réseau d'assainissement des eaux usées	7
4.3	Assainissement des eaux pluviales.....	8
5.	ETAT INITIAL	8
5.1	Géologie - Pédologie	8
5.2	Résultats.....	10
5.3	Conclusions tirées de ces résultats.....	10
5.4	Hydragéologie.....	10
5.5	Hydrologie.....	10
5.5.1	Présentation milieu récepteur	10
5.5.2	Qualité du milieu récepteur	11
5.5.3	Eaux de ruissellement	11
5.5.4	Calcul des débits de pointe après aménagement du lotissement	11
5.5.4.1	Méthodologie de calcul	11
5.5.5	Données du projet.....	12
5.6	Inventaire.....	16
5.6.1	Description générale du milieu	16
5.6.2	Contraintes environnementales et réglementaires	16
5.6.3	Analyse de l'état initial du site.....	16
5.6.3.1	Milieu humain, données socio-économiques	16
5.6.3.2	Pastoralisme	17
5.6.3.3	Chasse	17





5.6.3.4	Incendies.....	17
5.6.4	Climat	17
5.6.4.1	Températures et précipitations	17
5.6.4.2	Etages de végétation	18
5.6.5	Conclusions.....	18
6.	INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ECOULEMENT ET LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	18
6.1	Présentation	18
6.2	Incidence du projet sur les eaux souterraines	19
6.2.1	Incidence quantitative.....	19
6.2.1.1	Eaux usées.....	19
6.2.1.2	Eaux pluviales	19
6.2.2	Incidence qualitative.....	20
6.2.2.1	Eaux usées.....	20
6.2.2.2	Eaux pluviales	20
6.3	Incidence du projet sur les eaux superficielles.....	22
6.3.1	Incidence quantitative.....	22
6.3.1.1	Eaux usées.....	22
6.3.1.2	Eaux pluviales	22
6.3.2	Incidence qualitative.....	22
6.3.2.1	Eaux usées.....	22
6.3.2.2	Eaux pluviales	22
6.4	Conclusions	23
7.	MESURES COMPENSATOIRES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET	23
8.	CONCLUSION	24
9.	ANNEXES	25
Annexe I	Extrait Carte IGN	
Annexe II	Extrait plan cadastral	
Annexe III	Plan de masse	
Annexe IV	Photo aérienne	
Annexe V	Bassin versant de la Gravona	
Annexe VI	Carte de ruissellement des eaux pluviales avant aménagements	
Annexe VII	Plan du réseau des eaux pluviales après aménagements	





1. PREAMBULE

La SCI Valle di Papacci, représentée par Monsieur Bartoli, envisage de réaliser un camping.

Ce projet occupera une superficie de 14.750 m².

Le rejet des eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans le sol relève de la Loi n° 2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, codifié dans le code de l'environnement. Il est visé par la rubrique 2.1.5.0. du décret n°2006-881 du 17 juillet 2006 de la nomenclature des opérations soumises à déclaration dans le cas qui nous intéresse (car la superficie totale desservie¹ est supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha). L'aménagement entraînera un apport supplémentaire d'eaux pluviales par modification du coefficient d'imperméabilisation des sols. Nous sommes sous le régime de la Déclaration.

2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LE DECLARANT

Déclarant : S.C.I Valle di Papacci
Adresse : Corri Bianchi
20117 Eccica Suarella

3. LOCALISATION DU PROJET

3.1 Le projet sur la commune

Le projet se situe sur la commune de Bucugnà (Canton du Celavu Mezzana).

¹ On entend par superficie desservie l'ensemble du bassin versant dont les eaux sont collectées soit la totalité de l'impluvium de l'opération, augmenté des apports amont éventuellement collectés.





La localisation du projet sur la commune est sur la carte IGN au 1/25.000 en annexe I.

3.2 Parcellaire du projet

Le projet d'aménagement concerne les parcelles cadastrales n°271 et 273 section D. feuille 2 du cadastre de la commune de Bucugnà (cf: plan cadastral en annexe II)

La superficie cadastrale brute de l'unité foncière représente environ 1,5 ha.

3.3 Documents d'urbanisme

Il n'existe pas à l'heure actuelle de Plan Local d'Urbanisme sur cette commune. Les règles qui s'appliquent sont celles définies par le règlement national d'urbanisme.

La commune envisage de réaliser une carte communale.



4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comportera :

- ♦ 8 bungalows en bois : habitations légères de loisirs (cf. plan de masse en annexe III) + des tentes,
- ♦ L'emprise de la voirie en enrobé d'accès représentera une surface imperméabilisée d'environ 1400 m²,
- ♦ L'emprise des constructions représentera une surface imperméabilisée d'environ 400 m²,
- ♦ Tout le reste restera en espaces verts.

Sont considérées comme surfaces imperméabilisées : les toitures des futures habitations, les parking de stationnement, les terrasses ou autres surfaces proches des habitations ainsi que les voiries d'accès à celles-ci.

